

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 juillet 2022

Procès-Verbal

Convocation du 30 juin 2022

Présents : Mesdames BEILLARD, RAVENEAU, LAURENT, LACRAMPE, DUPUY. Messieurs CHAPEAU, GROLLEAU, ABILLARD, GUIOCHEREAU, RONCERET.

Excusés : Monsieur DOUBLET David, Monsieur LHUILLIER Thierry, Madame MAUBOUCHER Louise-Anne, Madame BONIN Marjorie, Madame MASSIAS Isabelle

Pouvoir : Madame MAUBOUCHER Louise-Anne donne pouvoir à Madame BEILLARD Sylvie

Secrétaire de séance : Monsieur RONCERET Philippe

Adoption du procès-verbal du 07 juin 2022

CASVL : Rapport d'activité 2021

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à émettre sur le rapport d'activité 2021 qui leur a été transmis par mail en amont de la réunion. L'assemblée délibérante n'ayant pas d'observations, le rapport d'activité 2021 est approuvé.

Compte-rendu de la réunion SIVU du 20 juin 2022

Madame le maire demande aux membres du conseil municipal si des observations sont à émettre sur le dernier compte-rendu SIVU transmis par mail en amont de la réunion. L'assemblée délibérante n'a pas d'observations. Madame RAVENEAU précise qu'à partir de fin juillet et en raison des travaux d'agrandissement, la micro-crèche située sur les terrains du SIEA sera transférée dans le local communal de l'ancienne poste avec livraison de repas par un prestataire le temps des travaux.

Compte-rendu du conseil d'école du 13 juin 2022

Les effectifs sont en hausse, 144 élèves sont attendus pour la rentrée de septembre. Madame le maire précise que Mme LASCAUD quitte son poste pour rejoindre l'école maternelle de Saint Lambert des Levées dans une classe spécialisée pour les enfants atteints de troubles autistiques. Une nouvelle enseignante a été nommée sur le poste. Les projets 2022-2023 seront ciblés sur : Apprendre à porter secours sur l'ensemble de l'école, en lien avec le collège. Vélo en cycle 3 : travail sur la sécurité routière.

Mise en place de la médiation préalable obligatoire et de la médiation conventionnelle

Le centre de gestion propose aux collectivités adhérentes une médiation préalable pour certains litiges entre employés et collectivités territoriales.

Le conseil municipal approuve et demande son rattachement à la médiation préalable obligatoire.

Vidéoprotection

Madame le maire présente les 2 devis pour le projet de vidéoprotection. L'entreprise LERAY sécurité propose une offre à 60 685 € HT et l'entreprise CTV propose une offre à 69 989.28 € HT.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident de retenir l'offre de l'entreprise LERAY SECURITE et autorise Madame le Maire à signer le devis.

DPU

Le conseil municipal décide de ne pas préempter sur les biens situés : 11 rue de la l'Aumônerie et 19 rue de la Roche.

Délibération et questions diverses

Monsieur ABILLARD fait un point sur le projet de chantier solidaire. Le local de 15 m² situé 17 rue du centre est inoccupé et aurait besoin d'un rafraichissement. La peinture est à refaire, prévoir le changement des radiateurs et sanitaire ainsi que les plaques au plafond. La collectivité lance un appel aux bénévoles pour effectuer les travaux qui seront encadrés par la municipalité. Les matériaux seront fournis par la collectivité. L'objectif étant de maintenir en état de propreté et de fonctionnement ce local situé en centre bourg et de pouvoir le proposer.

Madame LAURENT présente le devis du traiteur L'œil de bœuf pour le repas des aînés qui aura lieu le 08 octobre prochain. Le conseil municipal valide la proposition.

Fin de la séance.